ses seront différentes lorsque toutes les provinces seront unies et offriront à l'émigrant une si grande variété d'industries lucratives! En feuilletant certaines statistiques des Etats-Unis, j'ai découvert un curieux calcul fait par le gouvernement de ce pays au sujet de l'immigration. D'après le recensement de 1861, la population des Etats-Unis dépassait trente millions; dans le calcul dont je viens de parler on voulait savoir ce que serait devenue la population sans immigration et laissée à son accroissement naturel. voici la solution du problême : si les Etats-Unis avaient reçu des émigrants jusqu'en 1820 et cessé d'en avoir alors, au lieu de trente millions, la population serait aujourd'hui de 14,601,485. (Ecoutes!) Si l'immigration avait cessó en 1810 la population ne serait aujourd'hui que de 12,678,562; si l'immigration avait cessé en 1800 la population actuelle serait de 10,462,944; et si elle s'était arrêtée en 1790, au lieu de trente millions d'habitants les Etats-Unis n'en comptersient aujourd'hui que 8,789,969. (Ecouter!) Voilà, M. l'ORATEUR, des faits précieux qui doivent donner à réfléchir à tout citoyen de l'Amérique Britaunique. Si nous désirons le progrès du pays nous devons tout mettre en œuvre pour attirer les émigrants vers nous; et je ne vois pas de meilleur moyen d'atteindre ce but que d'unir ces cinq provinces et de nous présenter aux youx du monde dans l'attitude avantageuse que nous aurons nécessairement une fois unis. (Applaudissements.) Mais, en cinquième lieu, M. l'ORATEUR, je suis en faveur de la confédération parce qu'elle nous mettrait à même de voir sans alarmes l'abrogation du traité de réciprocité au cas où les Etats-Unis insisteraient sur cette abrogation. (Ecouter!) Je crois le gouvernement américain trop sage pour abroger ce traité. Mais il est toujours bon d'être préparé aux éventualités, et je n'hésite pas à dire que s'il le révoque et que notre confédération de l'Amérique Britannique existe, notre commerce trouvers un débouché tout aussi avantageuz que celui que nous avions sur les marchés des Etats. Jamais jusqu'ici je n'ai osé faire cette assertion, car je sais combien est grande la tâche de changer en un jour les relations commerciales d'un pays comme celui-ci. Lorsqu'une fois le commerce a pris une direction particulière, toute déviation de cette voie embarrasse pour un temps les hommes d'affaires et est pour eux en particulier la cause de

ressent quelquefois. En 1847, le Canada a subi un changement analogue, et l'effet sera le même en 1866 qu'en 1847, si le traité de réciprocité est aboli. Nos intérêts agricoles étaient précédemment sauvegardés par la législation protectrice de la Grande-Bretagne,protection qui disparut soudainement en 1847. Nous en avons souffert sérieusement pendant quelques années, mais dégré par dégré de nouvelles voies furent ouvertes à notre commerce; le traité de réciprocité fut négocié, et depuis 1847 nous avons été plus prospères que jamais nous l'avions été anparavant, et je suis persuadé qu'il en sera de même si le traité de réciprocité est aboli. Ce traité a été pour nous incontestablement profitable,-mais il l'a été davantage pour les américains,—cependant, s'il devait finir dès demain, nous en souffririons certainement—je suis convaincu que le résultat définitif serait l'ouverture de nouveaux marchés étrangers pour nous aussi avantageux, et sur lesquels nous pourrions assesir notre commerce sur des bases aussi solides qu'à présent. Un examen minutieux du fonctionnement du traité de réciprocité a amené la découverte de faits d'une importance vitale quant au mérite de la question, et desquels on n'a jamais vu que des orateurs ou écrivains américains aient fait la moindre mention. En parlant du traité, nos voisins ne font que nous demander quels sont les articles qu'ils importent du Canada et quels sont ceux que nous prenons ches eux. Toute leur argumentation se résume à l'achat et à la vente de denrées au Canada. Ils se gardent bien de souffier mot do ce qu'ils achètent et vendent aux provinces maritimes; ils ne disent rien de l'immense commerce de transport dont ils ont le monopole par toutes ces provinces; rien de l'immense revenu qu'ils retirent de nous par notre trafic sur leurs chemins de fer et canaux, et rien non plus des immenses bénéfices qu'ils retirent en fuisant la péche dans nos eaux, et que le traité leur assure. (Ecoutes ! écoutes !) Non, M. l'Orarrun, on ne les entend parler que des importations et exportations du Canada, ils gardent le silence sur toutes les autres parties du traité, Mais on ne doit pas perdre de vue que si le traité est aboli et que cette union se réalise, la comation de la réciprocité avec le Canada signifiera également que la réciprocité cesse avec toutes les provinces de l'Amérique anglaise; que le droit pour les américains de pêcher dans nos esex dommages sérieux dont toute la société se cesse, que leur droit à l'usage de nos cansux